

182<sup>e</sup> TABLE RONDE NATIONALE  
TECHNIQUE ET JURIDIQUE

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à notre prochaine Table Ronde Nationale Technique et Juridique qui se déroulera à LYON le :

**Vendredi 7 juin 2024  
de 14 h à 18 h**

**Lieu :** UCLy – Amphithéâtre MALDINEY / Campus SAINT PAUL  
10, place des Archives – 69002 Lyon – Métro Perrache (ligne 2) / tramways T1& T2

**Avec pour thème :**

**LE MUR : MITOYENNETE ET PATHOLOGIES**

**Public concerné :** architecte, expert, ingénieur, avocat, magistrat, professionnels du bâtiment

**Présentation :**

De tout temps, la fonction principale du mur a été la protection. De fait, il devient obstacle.

Ainsi, de quelque côté que ce soit du mur, une dualité s'instaure.

Cette dualité va connaître son sommet lorsque le mur est partagé entre les deux antagonistes, lorsque le mur devient commun, mitoyen.

Ses problèmes de propriété, d'identité, d'usage, de besoin, la perception qu'on en a, les us et coutumes n'ont pas pu être appréhendés par un droit simple : la jurisprudence a été nécessaire pour traiter cette zone « grise », ce qui – finalement – a peut-être rendu la chose plus difficile.

Cette séance de conférences, ponctuée d'échanges avec le public, devrait éclairer les professionnels que nous sommes.

**Intervenants :**

**Mme Michèle Chazal**, architecte DPLG, expert de justice, membre du CNEAF

**Maître Frédéric Piras**, Avocat expert en droit de la construction au Barreau de Lyon

**Mme Françoise Brocas - Keller**, Géomètre – Expert

**Programme :**

1. Texte introductif par M. Nicolas Bual
2. Présentation par Mme Michèle Chazal du mur à travers l'histoire par sa définition, ses matériaux, ses différents types et compositions, les règlements, les pathologies ;
3. L'œil du Géomètre – Expert par Mme Françoise Brocas – Keller : quels murs intéressent le Géomètre – Expert, quel est le rôle de ce dernier, comment déterminer la propriété d'un mur, effets de bornage et délimitation ;
4. L'aspect juridique du mur par Maître Frédéric Piras : l'empiètement, l'acquisition de la mitoyenneté, les interventions sur le mur mitoyen au travers des textes de lois et jurisprudences ;

A la lueur de l'expérience des intervenants, nous instituerons un débat avec la salle. Les échanges pourront se poursuivre sur place, à la fin de la séance autour d'un verre.

Une attestation validant 4 h de présence à cette formation sera délivrée à la fin de la journée.

Comptant sur votre présence, nous vous adressons, Maître, Madame, Monsieur, chère Consœur, cher Confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les organisateurs de la table ronde :

Nicolas BUAL / Yann CHERRIER, architectes DPLG, experts de justice

# FICHE D'INSCRIPTION ATTESTATION DE PRÉSENCE À LA FORMATION 182<sup>e</sup> Table Ronde Nationale Technique et Juridique

## LE MUR : MITOYENNETE ET PATHOLOGIES

### Intervenants :

**Mme Michèle Chazal**, Expert Architecte CNEAF

**Maître Frédéric Piras**, Avocat expert en droit de la construction au Barreau de Lyon

**Mme Françoise Brocas - Keller**, Géomètre – Expert

Date : **Vendredi 7 juin 2024**, de 14h à 18h/ émargement de 13h40 à 14h00

Lieu : **UCLy – Amphithéâtre MALDINEY / Campus SAINT PAUL**,  
10, place des Archives – 69002 Lyon – Métro Perrache (ligne 2) / tramways T1& T2

**NOM et Prénom du participant** : .....  
En qualité de : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tel : ..... Courriel : .....

**Inscription obligatoire par retour de @** : [cneaf.experts@gmail.com](mailto:cneaf.experts@gmail.com) avec règlement par **virement** (RIB en PJ),  
chèque sur place sous réserve de places disponibles  
**l'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception de l'inscription (fiche) et du règlement et dans la limite de la jauge de la salle**

- Membre du CNEAF à jour de la **cotisation 2024** (**CREA de rattachement** ..... ) **0 €**   
- Autre ..... **80 €**   
- Etudiant ..... **INVITÉ**   
- Magistrat ..... **INVITÉ**

→ Sera présent•e au cocktail qui suivra ..... **OUI**  **NON**

Attestation comptable (**Ce coupon vaut attestation comptable**) :  
Chèque n° ..... Banque : ..... reçu le ..... / 2024  
Association loi de 1901, le CNEAF ne récupère pas la TVA.

### **ATTESTATION DE PRESENCE A LA FORMATION REMISE SUR PLACE** (aucun envoi ni duplicata délivré)

Je soussigné Huguette VERNAY, Présidente du Collège National des Experts Architectes Français, atteste que la personne susnommée a effectivement participé à la formation ci-dessus d'une durée de **4 heures**.  
En foi de quoi, est délivrée cette présente attestation.

Fait à Lyon, le 7 juin 2024  
Huguette VERNAY  
Présidente du CNEAF

*Cette attestation est remise sur place à la fin de la formation et est valable uniquement revêtue du cachet du CNEAF et de la signature de sa Présidente. Tout usage frauduleux du présent document est passible de sanctions pénales.*

Retrouvez les **comptes rendus de nos TRNTJ** et les **actes de nos congrès** : <https://cneaf.fr/ressources/>  
Et pour suivre nos actions, formations et événements, **s'abonner à la Newsletter** : <https://cneaf.fr/>

Collège National des Experts Architectes Français

C/o Société Française des Architectes – 247, rue SAINT-JACQUES – 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 📧 : [cneaf.experts@gmail.com](mailto:cneaf.experts@gmail.com) <https://cneaf.fr/>

N° SIRET : 309 420 792 000 74. NAF : 9499 Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°11 75 51417 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
<b>30066</b>	<b>10041</b>	<b>00010607601</b>	<b>78</b>	<b>EUR</b>

Domiciliation  
**CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)  
**FR76 3006 6100 4100 0106 0760 178**

BIC (Bank Identifier Code)  
**CMCIFRPP**

**Domiciliation**  
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  
CIC PARIS BAC  
2 BOULEVARD RASPAIL  
75007 PARIS

**Titulaire du compte (Account Owner)**  
C N E A F  
247 RUE SAINT JACQUES  
75005 PARIS

☎01 53 35 43 60

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ